



\*\*\*\*\*

Octobre 2020

Volume 32

Numéro 10

\*\*\*\*\*

**Changements des jours de collecte**  
**dès le 28 septembre 2020**

Enfin... Plus besoin de se fier sur son voisin!  
 Dans les prochaines semaines, vous recevrez un livret par la poste. Celui-ci vous permettra de trouver votre nouvelle journée de collecte et de détacher votre calendrier 2020-2021 d'une durée de 15 mois.

Disponible également en ligne en tapant votre adresse dans notre module de recherche!

[www.rmrlac.qc.ca](http://www.rmrlac.qc.ca)

Pour de l'information sur le bac brun, consultez le [www.monbacbrun.com](http://www.monbacbrun.com)

**RAPPEL IMPORTANT**

Depuis le 28 septembre, le jour de la collecte des déchets, du recyclage et du bac brun est changé. Dorénavant, tous les résidents de Péribonka doivent mettre leurs bacs le **dimanche soir**, car la collecte se fera dans la nuit de dimanche à lundi.

De plus, un nouveau calendrier de collecte a été distribué aux citoyens. Si vous n'en avez pas, vous pourrez vous en procurer un auprès de la municipalité.

Merci de votre collaboration.

\*\*\*\*\*

**Fin de saison - Service de conteneur**

Nous tenons à aviser la population que le service de conteneur prendra fin à partir du lundi 26 octobre 2020. Le service reprendra au printemps 2021, aussitôt que le terrain le permettra.

Merci et à la saison prochaine.  
Municipalité de Péribonka

\*\*\*\*\*

**Garage et abris temporaire pour l'hiver**

Nous tenons à aviser la population que selon le règlement de zonage, il est possible d'installer les garages et abris temporaires pour la neige du 1 octobre 2020 au 1 mai 2021. Il est important de respecter ces dates, sinon les contrevenants sont passibles d'amendes.

Merci de votre collaboration.  
Municipalité de Péribonka


**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**MUNICIPALITÉ DE PÉRIBONKA**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Conseil municipal de la Municipalité de Péribonka statuera sur une demande de dérogation mineure à la séance régulière, du lundi, 19 octobre 2020, qui se tiendra à 19h30, au 360, Rue Édouard-Niquet.

**209, Édouard-Niquet**

L'acceptation de cette demande aurait pour effet d'autoriser le lotissement d'un terrain d'une profondeur de 48,25 mètres et de 50,52 mètres alors que l'article 4.2.2.2 du règlement de lotissement 2011-06, exige pour un terrain non riverain et partiellement desservi, une profondeur minimale de 60 mètres.

Donné à Péribonka, ce 15<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.



Steve Harvey  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier  
Municipalité de Péribonka

\*\*\*\*\*

**CALENDRIER VACCINATION ANTIGRIPPALE 2020-2021**  
**Novembre 2020**

Veillez prendre note que durant la pandémie de Covid-19, les activités de vaccination seront regroupées par secteur. Donc, pour le secteur de **Péribonka**, St-Augustin, Ste-Jeanne-D'Arc et St-Ludger-De-Milot, la vaccination s'effectuera à l'édifice municipal de Ste-Jeanne-D'arc, au 378, rue François-Bilodeau.

Les journées de vaccination seront les :

10 novembre	11 novembre	12 novembre	13 novembre
<b>Ste-Jeanne-d'Arc</b>	<b>Ste-Jeanne-d'Arc</b>	<b>Ste-Jeanne-d'Arc</b>	<b>Ste-Jeanne-d'Arc</b>
9h00-11h30 13h00-15h00	9h00-11h30 13h00-15h00	9h00-11h30 13h00-15h00	9h00-11h30 13h00-15h00

**\*\*\* Prendre note que :**

- Les pratiques habituelles de vaccination seront adaptées pour répondre aux nouvelles normes relatives à la COVID-19
- Aucun sans rendez-vous ne sera accepté. Aucun rendez-vous ne sera pris sur place.
- Ne pas vous présenter si vous avez des symptômes compatibles avec la COVID-19.
- Bien vouloir vous présenter maximum 5 minutes avant votre rendez-vous.

**POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS À PARTIR DU 19 OCTOBRE**

SUR INTERNET AU : <https://clicsante.ca/>

OU EN TÉLÉPHONANT AU : **1-833-704-0444**

**Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du lundi, 19 octobre 2020 à 19h30 avec public, au Bistr'eau, 360, Édouard-Niquet.**

**1. Correspondance :**

- 1 Adoption du règlement 2020-09 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité.
- 2 Acceptation de la soumission de L. Demers et Fils pour le changement d'un panneau électrique non conforme.
- 3 Demande de versement de la subvention à l'Auberge Île du repos pour la partie salle de spectacle pour l'année 2020.
- 4 Demande de résolution concernant le renouvellement du bail visant l'exploitation d'un barrage sur la rivière Shipshaw par Produits forestiers Résolu (PFR).
- 5 Résolution d'une demande au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 : proposition d'un diagnostic territorial.
- 6 Avis de motion et projet de règlement 2020-10 visant à assurer la sécurité routière en régissant l'utilisation des véhicules sur les chemins publics de la municipalité.
- 7 Résolution de demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis.
- 8 Demande d'installation d'un nouveau lampadaire du rue pour l'entrée du développement du chemin du Réservoir.
- 9 Demande de dérogation mineure du 209, rue Édouard-Niquet.
- 10 Résolution d'acquisition par le schéma de couverture incendie d'une embarcation de 21 pieds pour la sécurité nautique sur le Lac-St-Jean.
- 11 Résolution d'appui à des promoteurs pour développer les terrains des lots 39-42 de la MRC de Maria-Chapdelaine.
- 12 Résolution pour s'objecter à l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.
- 13 Acceptation de l'offre de service de Les Maîtres d'œuvre pour l'intégration d'une enseigne signature à l'effigie de Michel Goulet.
- 14 Résolution pour autoriser la municipalité de Péribonka de porter caution en faveur du musée Louis-Hémon pour un prêt dans le dossier du déménagement du Musée dans l'église.
- 15 Résolution pour une demande d'aide financière volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité.

**Dernières séances du 14 septembre 2020 :**

- 1 Adoption du règlement 2020-06 en vue de modifier le plan d'urbanisme afin de modifier les affectations en vigueur.
- 2 Adoption du règlement 2020-07 modifiant le règlement de zonage 2011-05 en vue d'agrandir les limites des zones 14 V et 12 V à même une partie des zones 11 AF et 13AF.
- 3 Adoption du règlement 2020-08 pour l'adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.
- 4 Résolution d'autorisation d'une demande d'autorisation de fins autres qu'agricole demandé par le Ministère des Transports pour la reconstruction du pont de la rivière Moreau.
- 5 Avis de motion et projet de règlement 2020-09 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité.
- 6 Résolution pour statuer les conditions concernant le déménagement des décors du tournage du film Maria-Chapdelaine.
- 7 Acceptation des nouveaux plans de construction de l'hôtel de ville.
- 8 Acceptation de la soumission de H2O Innovation pour le remplacement de l'interface qui gère l'usine de production de l'eau potable.
- 9 Résolution pour nommer le nouvel inspecteur en bâtiment et de l'émission des permis.
- 10 Résolution pour le versement des dernières retenues des travaux du PIIRL de la route de Vauvert.
- 11 Résolution d'appui au résident du 571, Édouard-Niquet auprès du MDDELCC afin d'enlever un embâcle de sable dans le littoral.
- 12 Renouvellement de l'entente en cas de fermeture de route en période hivernale avec le MTQ.



**PÉRIBONKA**

## Offre d'emploi COORDONNATEUR(TRICE) DU TOURISME ET DES LOISIRS

Remplacement de congé de maternité d'une durée d'un (1) an

### DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du directeur général de la municipalité de Péribonka, l'employé(e) assure les opérations et le développement des attraits touristiques, soit le Bistr'eau Pub Péribonka, le camping, la marina et la navette nautique. Il ou elle travaille en collaboration avec le conseil d'administration de la Corporation de soutien économique de Péribonka (COSEP) ainsi que l'adjointe-administrative de la municipalité. Finalement, il ou elle planifie et coordonne l'offre de loisirs pour les citoyens de Péribonka.

### RESPONSABILITÉS

- Agir à titre de directrice générale pour les activités du conseil d'administration de la COSEP (rencontres, ordres du jour, procès-verbaux, etc.)
- Planifier, organiser, diriger et contrôler les attraits touristiques et les activités de loisirs
- Effectuer la gestion des ressources humaines (employés saisonniers)
- Assurer les suivis budgétaires, l'analyse des résultats et produire des statistiques d'achalandage
- Veiller à la promotion des attraits touristiques et des activités et événements de loisirs
- Participer aux réunions de plusieurs comités
- Assurer une bonne gestion du service à la clientèle
- Effectuer toutes autres tâches connexes reliées à la gestion d'attraits touristiques et de loisirs

### QUALITÉS REQUISES

- Démontrer des habiletés pour un poste de direction
- Être reconnu pour son esprit d'analyse et de prise de décision, son leadership, son dynamisme, sa rigueur, son autonomie et son sens de l'initiative
- Aptitudes pour la gestion des ressources humaines
- Posséder d'excellentes compétences en service à la clientèle
- Bonne maîtrise de la planification et capacité à travailler sur plusieurs dossiers simultanément
- Excellentes habiletés en communication écrite et orale en français (anglais un atout)
- Bonne connaissance du secteur et des tendances en tourisme et en loisirs (un atout)

### EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme universitaire en gestion du tourisme, loisirs, administration des affaires, marketing ou toute autre expérience équivalente
- Expérience pertinente en service à la clientèle, promotion et/ou vente
- Maîtriser plusieurs outils informatiques (Suite Office, MailChimp, Canva, SurveyMonkey, Facebook, etc.)
- Détenir un permis de conduire valide et avoir accès à une voiture

### CONDITIONS

- Salaire concurrentiel établi selon l'expérience
- Horaire de trente-cinq (35) à quarante (40) heures par semaine, variable selon les besoins et les activités
- Date de l'emploi : du lundi 14 décembre 2020 au vendredi 31 décembre 2021
- Lieu de travail : édifice municipal de Péribonka

**DATE LIMITE POUR POSTULER : VENDREDI 23 OCTOBRE 2020 À 16H00**

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation par courriel ou par la poste à l'attention de :

Mme Patricia Caouette

296, rue Édouard-Niquet, Péribonka (QC) G0W 2G0

Courriel : cosep@peribonka.ca | Téléphone : (418) 374-2967 poste 103